



SOCIÉTÉ DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES ET DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'YONNE

Société culturelle, historique et scientifique fondée le 14 décembre 1935
14 avenue Courbet – 89000 Auxerre

BULLETIN DE LIAISON

Numéro 131

Juin 2023

Le premier semestre 2023 a été actif en débutant par la séance du samedi 11 mars, à la Maison Marie Noël aimablement prêtée par la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, au cours de laquelle Monsieur Éric Vandebossche, *ancien président de la Société d'Études Numismatiques et Archéologiques (SENA) et administrateur de la SFAY*, nous a présenté « Le monnayage mérovingien et les ateliers monétaires icaunais ». Le samedi 17 juin nous a permis la visite du site de la grange cistercienne de Beauvais, dont vous trouverez un compte rendu ci-après.

La disparition de notre regretté Président Gilbert-Robert Delahaye impose un remaniement du conseil d'administration et une réflexion sur l'avenir de notre Société : c'est ce que nous évoquerons au cours de notre Assemblée générale annuelle dont vous trouverez la convocation ci-dessous. Venez nombreux !

Le Bulletin scientifique de la SFAY est paru sans interruption de 1984 à 2011. Les circonstances n'ont pas permis de continuer depuis cette date. Nous espérons pouvoir finaliser la parution du n°29 pour la fin de l'année 2023. Nous y rendrons un hommage appuyé à Monsieur Gilbert-Robert Delahaye et nous aborderons au travers de 5 articles :

- « *Un denier de Sens du VIII^{ème} siècle trouvé à Villiers-Louis (Yonne)* » avec Monsieur Didier PERRUGOT, Archéologue et historien sénonais, Docteur en archéologie et administrateur de la SFAY.

- « *Un ordre féminin enseignant dans le diocèse de Sens aux XVII^e et XVIII^e siècles : les Ursulines. Les couvents de Saint-Florentin, Montereau-fault-Yonne et Sens* » par Danielle et Daniel BULLOT.

- « *Regards sur les usages locaux de l'Yonne et de Montereau-Fault-Yonne* », Gilbert-Robert DELAHAYE^(†), Président de la SFAY de 1999 à 2022, article écrit en introduction de

- « *Regards sur les usages locaux de l'Yonne et de Montereau-Fault-Yonne. Une survivance du droit coutumier au XXI^{ème} siècle* » par Maître Jean-Louis ALLIOT Avocat au barreau d'Auxerre - Ancien bâtonnier

- « *Deux pichets en bronze haut-médiévaux dragués dans l'Yonne à Sens* » par Gilbert-Robert DELAHAYE^(†).

Nous vous souhaitons un bon été en attendant de vous retrouver bientôt.

Les vice-présidents de la SFAY, Maître Jean-Louis Alliot et Docteur Jean-Dominique Caron

SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023, à 14 h 30

Salle « Anna » de la Maison Paul Bert

5, rue Germain Bénard, à Auxerre

Assemblée générale 2023

Réservée aux adhérents de la S.F.A.Y., le présent avis tient lieu de convocation.

Elle se déroulera de 14 h 30 à 15h30, selon l'ordre du jour suivant :

- ◆ Hommage à Monsieur Gilbert-Robert Delahaye, président de la SFAY de 1999 à 2022.
- ◆ Rapport moral et d'activité de l'exercice 2022, par les vice-présidents Maître Jean-Louis Alliot et Docteur Jean-Dominique Caron
- ◆ Rapport financier de l'année 2022-2023, par le vice-président-trésorier, Maître Jean-Louis Alliot
- ◆ Prévision de budget pour l'année 2024, par le vice-président-trésorier, Maître Jean-Louis Alliot

- ◆ Renouveau des membres du Conseil d'administration suite au décès de Monsieur Gilbert-Robert Delahaye et avenir de la SFAY. Les adhérents de la SFAY qui le souhaiteraient peuvent faire acte de candidature par courriel ou courrier avant le 15 août 2023 auprès de Maître Jean-Louis ALLIOT, 21 rue Faidherbe, 89000 AUXERRE (jean-louis_alliot@orange.fr).
- ◆ Projets d'activités pour l'exercice 2023-2024, par les vice-présidents Maître Jean-Louis Alliot et Docteur Jean-Dominique Caron

L'assemblée générale sera suivie à 16h00 d'une visite en avant-première de l'exposition « **1223-2023 : Auxerre 800 ans de libertés** » à la Maison Marie Noël, 1 rue Marie Noël à Auxerre. *Cette visite est réservée aux seuls adhérents de la SFAY.*

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023, à 15h30

Dans le cadre du huitième centenaire de la charte d'affranchissement d'Auxerre par Mathilde de Courtenay Visite du château de Druyes-les-Belles-Fontaines

Sous la conduite de Monsieur Moreau président de l'Association de Sauvegarde du Château

Construit vers 1170 par les comtes de Nevers, le château fait partie de la première génération des châteaux philippiens ou *châteaux-cours*. Il demeure leur propriété jusqu'au XVIII^e siècle. Palais princier autant que forteresse, il est au XIII^e siècle l'une des résidences habituelles de Pierre II de Courtenay, empereur de Constantinople, puis de sa fille Mathilde, comtesse de Nevers, Auxerre et Tonnerre. Très populaire en raison de ses libéralités, la comtesse vient régulièrement séjourner au château de Druyes. C'est là qu'elle remet le 15 août 1223 une charte d'affranchissement aux députés envoyés par Auxerre. Cette charte, qui accorde des libertés et franchises aux habitants d'Auxerre et marque la naissance de leur commune, confirme celle octroyée par le comte Pierre de Courtenay en 1188.

En 1255, elle reçoit à Druyes l'hommage de l'évêque d'Autun, et en 1257, elle confirme les biens de l'abbaye de Reigny. À sa mort en 1257, c'est son arrière-petite-fille Mathilde de Bourbon qui lui succède comme comtesse de Nevers, Auxerre et Tonnerre.



Château de Druyes-les-Belles-Fontaines

© www.chateau-de-druyes.com

Les personnes intéressées **doivent se manifester avant le 25 août 2023 auprès du trésorier** par courrier accompagné d'un chèque de 7€, montant de la visite, à l'ordre de la SFAY, à Maître Jean-Louis ALLIOT, 21 rue Faidherbe, 89000 AUXERRE (jean-louis_alliot@orange.fr).

Le rendez-vous est fixé le 10 septembre 2023 à 15h15 devant l'entrée du château.

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023, à 18h00

**Salle des conférences de l'Abbaye Saint-Germain
Colloque « 1223-2023 : Auxerre 800 ans de libertés »**

Colloque organisé par la Ville d'Auxerre et la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne (SSHNY), en partenariat avec la Société des Fouilles Archéologiques et des

Monuments Historiques de l'Yonne (SFAY), la Société des Amis du Musée d'Auxerre (SAMA), la Société des Amis du Château de Druyes-les-Belles-Fontaines (SACD).
« Pierre et Mathilde de Courtenay. Une grande famille auxerroise aux XII^e et XIII^e siècles » par Monsieur Patrice Wahlen, historien.

« Les chartes d'affranchissement de 1188 à 1223, du servage aux premières libertés individuelles et communales des Auxerrois » par Maître Jean-Louis Alliot, avocat honoraire, ancien conseiller municipal d'Auxerre.

« Le monnayage auxerrois aux XII^e et XIII^e siècles : quand Mahaut de Courtenay "frappait" monnaie » par Monsieur Éric Vandenbossche, numismate.

SAMEDI 16 SEPTEMBRE-DIMANCHE 31 DÉCEMBRE 2023

Salle d'exposition de la Maison Marie Noël, siège de la SSHNY

1 rue Marie Noël, à Auxerre

L'exposition, ouverte au public en partenariat avec la SFAY, la SAMA et la SACD, présentera :

-Des tableaux historiques relatant la biographie de Pierre de Courtenay et de sa fille Mathilde de Courtenay (1188 -1257) comtesse de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre et évoquant la vie des Auxerrois au Moyen-Age.

-Des cartes postales illustrant les demeures des comtes de Courtenay

-Des gravures, peintures, sculptures évoquant les grandes figures du XIII^e siècle

-Des monnaies de l'Auxerrois et de notre région aux XII^e et XIII^e siècles

-Des livres, chroniques, articles et documents se rapportant au Moyen-Âge et à la famille de Courtenay

-Des costumes d'inspiration médiévale

LA S.F.A.Y. VISITE LA GRANGE CISTERCIENNE DE BEAUVAIS

Ce samedi 17 juin 2023 après-midi, une quinzaine de membres de notre Société s'est retrouvée sur le site de cette ancienne grange, dépendant de l'abbaye de Pontigny, sous un soleil radieux et chaud. Située à 2 km de Venouse et 4 km de l'abbaye, cette ensemble fut



*La Grange de Beauvais et le conservatoire des cépages
© J.-D. Caron*

fondé en 1237 sous le règne de Louis IX. L'abbaye de Pontigny, deuxième fille de Cîteaux, fut fondée en 1114. Le site est basé à la limite de trois évêchés : Auxerre, Sens et Langres ; et de trois comtés : d'Auxerre, de Tonnerre et de Champagne. Un vieux dicton rappelait que trois évêques, trois comtes et un abbé pouvaient dîner sur le pont de Pontigny, tout en restant sur leurs territoires.

La Grange de Beauvais permettait à 15 frères convers de mettre en valeur le domaine la séparant de l'abbaye. Mais à la fin du Moyen-Âge arrivent les difficultés -

mauvaises récoltes, Guerre de Cent ans, pillages, épidémies. Les moines de Pontigny renoncent à cette vie autarcique et louent la grange à des paysans (le premier bail conservé est daté de 1563). En 1791, le domaine est vendu comme bien national. Il a conservé sa vocation agricole et pastorale jusqu'en 1995, exploité par la famille Crochot.

Au décès du dernier descendant-exploitant Crochot, célibataire sans enfant, l'ensemble des bâtiments est acquis en 1996 par une Société Civile Immobilière qui signe un bail emphytéotique avec la toute nouvelle Association Grange de Beauvais (ABG). L'Association devient propriétaire en 1997. Elle a pour objectif de faire revivre cet ensemble par des

restaurations, supervisées par des architectes du Patrimoine et des Monuments Historiques, dans le cadre de chantiers de jeunes et de bénévoles. Il ne reste pratiquement rien des bâtiments primitifs, mais le plan de la Grange est facile à appréhender par la configuration des locaux agricoles qui lui ont succédé. C'est ainsi que depuis 25 ans ont été réhabilités : le fournil, le pigeonnier, la halle ouverte, la laiterie et les anciens locaux d'habitation des exploitants, transformés en locaux pour l'accueil des visiteurs et pour les réunions des personnels bénévoles de l'ABG. Ces restaurations permettent d'accueillir des réceptions (type mariages ou banquets) dans des conditions optimales de sécurité et de supports matériels. L'ABG organise également des ateliers numériques, photo-vidéo, généalogie. Une laiterie et un fournil avec son four à pain occupent une partie des locaux. L'Association a par ailleurs réhabilité l'enclos des convers en jardin



La Grange de Beauvais : cour intérieure
© J.-D. Caron

maraîcher et en jardin d'inspiration antique dédié aux plantes oubliées. Un conservatoire des dix cépages de l'Yonne ainsi qu'un rucher complètent cette mise en valeur du domaine. Ces manifestations permettent de faire rentrer des devises qui sont réinvesties dans les restaurations en complément des subventions des différentes instances officielles et collectivités locales.

Les participants remercient chaudement Monsieur Patrick Henry, président de l'ABG, pour son accueil et la richesse de ses commentaires. Cette visite fort bien préparée par Monsieur Richard Michault, notre administrateur tonnerrois, secondée par Maître Jean-Louis Alliot, notre Vice-président-trésorier, s'est terminée fort agréablement par une dégustation de la production du conservatoire des cépages, accompagné des traditionnelles gougères.

Docteur Jean-Dominique Caron
Vice-Président de la SFAY

Texte établi à partir de la présentation faite par monsieur Gérard Michault lors du conseil d'administration de la SFAY du 11 mars 2023 en préparation de la visite et à partir de la présentation de monsieur Patrick Henry et du site de l'AGB www.grangedebeauvais.com

RETENEZ SUR VOTRE AGENDA

La prochaine séance de notre société se tiendra à Auxerre, salle « Anna » de la Maison Paul Bert 5, rue Germain Bénard, à Auxerre les **9 et 10 septembre 2023** (cf. supra).

Vous pouvez nous retrouver sur le site www.sfay.org, régulièrement mis à jour et sur lequel vous trouverez les nouvelles les plus récentes de notre société. Vous pouvez également nous contacter par courriel info@sfay.org.

COTISATION 2023, C'EST LE MOMENT

Après la mise en sommeil des activités de la S.F.A.Y. pendant l'épidémie de C19, celles-ci ont repris et entraînent des frais de gestion qui continuent à courir, par exemple pour permettre l'édition de ce Bulletin de liaison. Pour cette raison, le conseil d'administration vous engage à régler rapidement votre cotisation 2023, si ce n'est déjà fait. Rappel des montants : **35 € pour les membres actifs, 43 € pour les couples, à partir de 42 € pour les membres donateurs et à partir de 50 € pour les couples donateurs**. Le chèque, libellé à l'ordre de la S.F.A.Y., est à envoyer au Vice-président-trésorier, Maître Jean-Louis Alliot, 21, rue Faidherbe, 89000 Auxerre.